



Sommaire



Présentation du SYMEVAD



Equipements existants et en projet



Bilan technique et tonnages



Prévention



Bilan financier

Présentation du SYMEVAD



Le SYMEVAD a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS qui ont transféré leurs compétences traitement des déchets ménagers et assimilés au SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets au 1er janvier 2007.



Au 1^{er} janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION, cela n'a généré aucun changement pour le SYMEVAD car la compétence traitement de Marquion ne sera transférée qu'au 1^{er} janvier 2018.

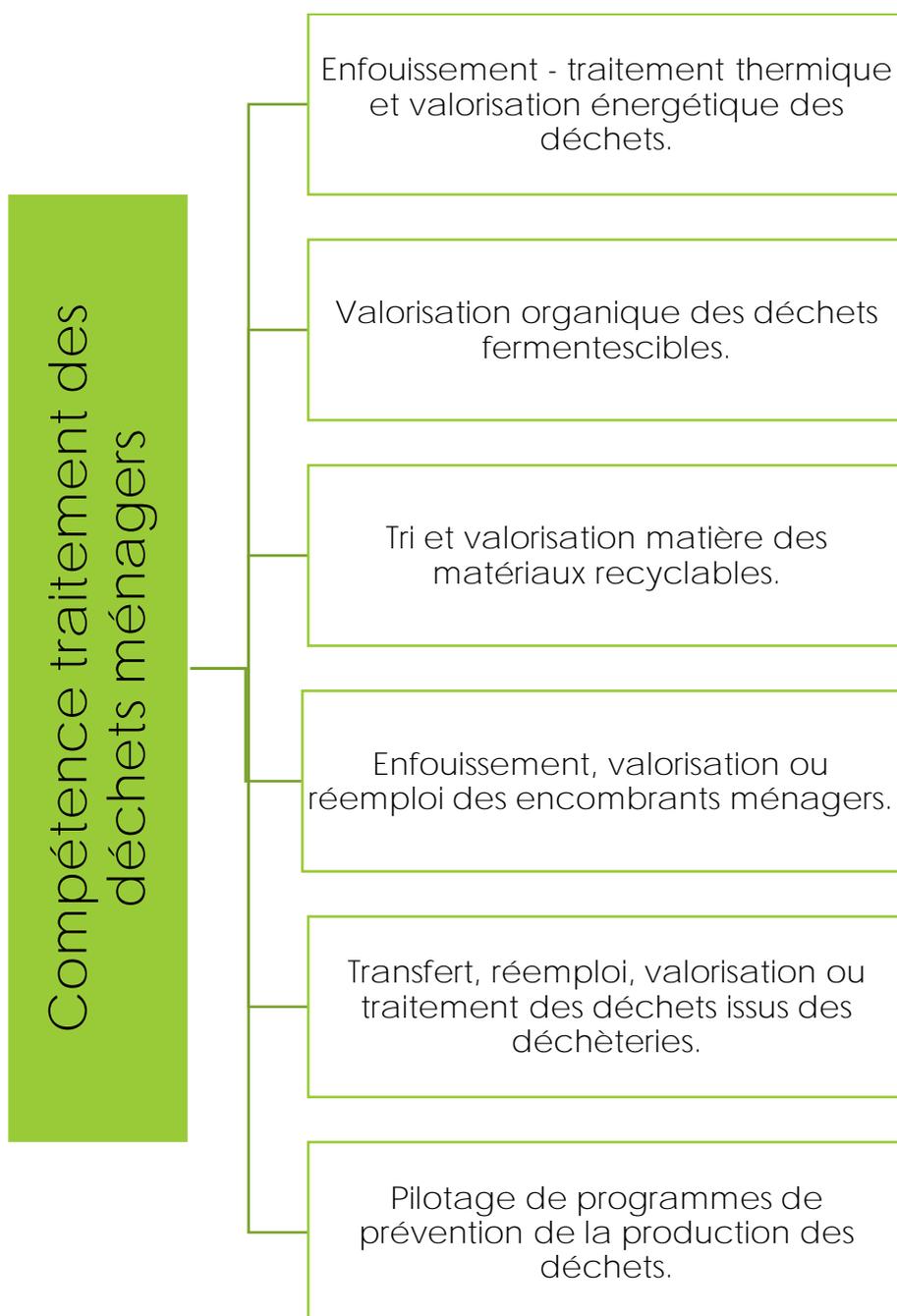
Le SYMEVAD, fort de ses 81 communes et de ses 309 609 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers.

Le SYMEVAD mutualise et construit de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet et performant visant à une valorisation maximale des déchets tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et Développement Durable.



Compétence et activités principales du SYMEVAD

Le SYMEVAD exerce une compétence unique à savoir le traitement des déchets ménagers en lieu et place des agglomérations membres.



- 
- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
 - L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
 - La réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets.

Composition et fonctionnement institutionnel

Deux grandes instances rythment la vie du Syndicat : le Comité Syndical et le bureau Syndical présidés par Martial VANDEWOESTYNE.



Monsieur VANDEWOESTYNE est Président du SYMEVAD depuis sa création.

Il est 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en charge :

- des déchets,
- de l'Énergie (consommation, énergies renouvelables, thermographie, Plan climat énergie territorial, CEE),
- de l'Environnement (bruit air, risques technologiques),
- du Développement durable.

Il est Maire de la ville de Lambres-lez-Douai.

Comité Syndical



50 membres : 25 titulaires, 25 suppléants.



Il prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.



5 Comités syndicaux ont eu lieu en 2017.



51 délibérations actées sur l'exercice 2017.

Bureau Syndical



8 membres (le Président + 7 Vice-Présidents).



Il prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD et prépare les dossiers à présenter au Comité.



6 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en 2017.



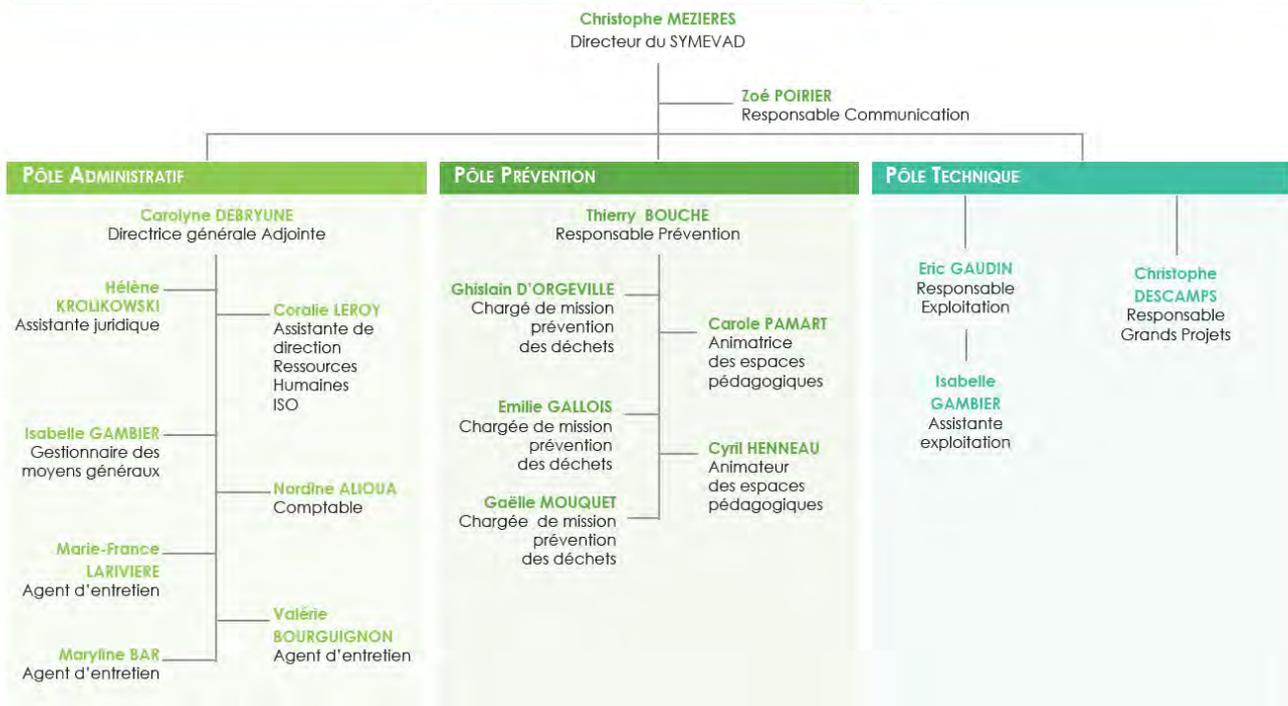
11 décisions du bureau a été actée en 2017.

L'équipe administrative et technique

Au 1^{er} janvier 2017, l'organisation du SYMEVAD a évolué. Monsieur Christophe MEZIERES a pris le poste de Directeur Général des Services et a mis en place une restructuration avec l'aide de Carolyne DEBRUYNE, Directrice Générale Adjointe des Services.



ORGANIGRAMME



Evolutions 2017

01/01/2017 : Monsieur Christophe MEZIERES est promu au poste de Directeur Général des Services

01/01/2017 : Monsieur Thierry BOUCHE prend les fonctions de Responsable Prévention.

01/03/2017 : Arrivée de Monsieur Christophe DESCAMPS pour succéder au poste de responsable Grands Projets qu'occupait jusqu'alors Monsieur Christophe MEZIERES.

01/04/2017 : Arrivée de Madame Christelle KUBIAK pour renforcer le pôle secrétariat (20h par semaine).

Missions des services

→ Le service Exploitation gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, contrôle l'exécution des contrats de prestation et fait les déclarations auprès des organismes agréés.

→ Le service Développement pilote la création des nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets du SYMEVAD.

→ Le service Prévention des Déchets est chargé de piloter l'ensemble des opérations de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi.

→ Le service Juridique a en charge la gestion administrative, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus.

→ Le service Comptabilité se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, il mandate les factures, émet les titres, établit les payes...

→ Le service Communication réalise les opérations de communication du Syndicat.

→ Le service Intendance se charge de la gestion du petit matériel ainsi que de l'entretien des locaux du SYMEVAD et du centre de tri.

Equipements existants



Le centre de tri

Il a été créé en 2011 et est implanté sur le site du siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD.

L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 30 000 tonnes par an.

En 2017 le centre de tri a reçu 22 455 tonnes de déchets.

Différents objectifs ont été recherchés lors de la construction du projet :

- ✓ Démarche Haute Qualité Environnementale,
- ✓ Label Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC),
- ✓ Mise en œuvre d'un pavillon de la communication et d'un parcours pédagogique permettant de sensibiliser du public, notamment scolaire,
- ✓ Propreté du site,
- ✓ Confort des postes de travail,
- ✓ Performance et automatisation du process,
- ✓ Coût de tri optimisé et maîtrisé.

2017

* nombre d'équivalents temps plein = 42
dont 28 CDI et 14 interims d insertion
58 personnes ont travaillé sur le site

22 455 tonnes entrantes
dont
20 372 tonnes SYMEVAD
2 083 tonnes extérieures

16 338 tonnes valorisées sur les 20 267 tonnes
traitées pour le SYMEVAD
18.69% erreur de tri des habitants
1.9% refus de tri process

Production photovoltaïque :
366 288 kwh

nombre de visiteurs du circuit de visite :
3 821
dont 78 classes

Le centre de valorisation organique de Sin le Noble.

Il a été créé en 1971 sur un terrain au nord du centre-ville de SIN LE NOBLE.

L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 25 000 tonnes de déchets verts par an.

Cette plate-forme de compostage utilise un procédé d'aération forcée pour limiter les nuisances olfactives.

Le centre de compostage actuel n'est plus en capacité de traiter la totalité du gisement de déchets verts issu de l'ensemble du territoire.

Le SYMEVAD est donc dans l'obligation d'envoyer environ un tiers de ses tonnages pour traitement sur des sites de compostage extérieurs.

C'est pourquoi le SYMEVAD a prévu l'ouverture d'un nouveau centre de valorisation organique sur la commune de Vitry en Artois courant 2018 dimensionné de façon à pouvoir recevoir la totalité des collectes de déchets verts du Symevad.



2017

Nombre d'équivalents temps plein = 4.5

22 955 tonnes entrantes
dont
21 343 tonnes SYMEVAD
1 612 tonnes extérieures

9 223 tonnes de compost valorisées en
agriculture
510 tonnes de bois broyé expédiées
40 tonnes de refus
13 182 tonnes d'eau évaporées



La Ressourcerie

Elle a été créée 2015 et est implantée sur une parcelle jouxtant le siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Elle a pour but de valoriser un maximum d'objets encombrants en leur donnant une seconde vie.

L'équipement est dimensionné pour recevoir environ 2 900 tonnes de déchets par an.

Un magasin de 300m² revend les objets récupérés après contrôle et réparation.

L'association « Dynamique Insertion Emploi » (DIE), gestionnaire du site est certifiée « qualité pour l'insertion par l'activité Ressourcerie ».

En 2017, 53 % des salariés sortis du dispositif ont trouvé soit une formation qualifiante soit un emploi.

Les installations sont construites en réhabilitation d'une friche industrielle.

Des panneaux thermiques solaires et une chaudière à pellets assurent l'alimentation en eau chaude.

L'isolation a été optimisée.

Les eaux de pluie sont récupérées et réutilisées.

Une vigilance particulière a été apportée aux conditions de travail.

2017

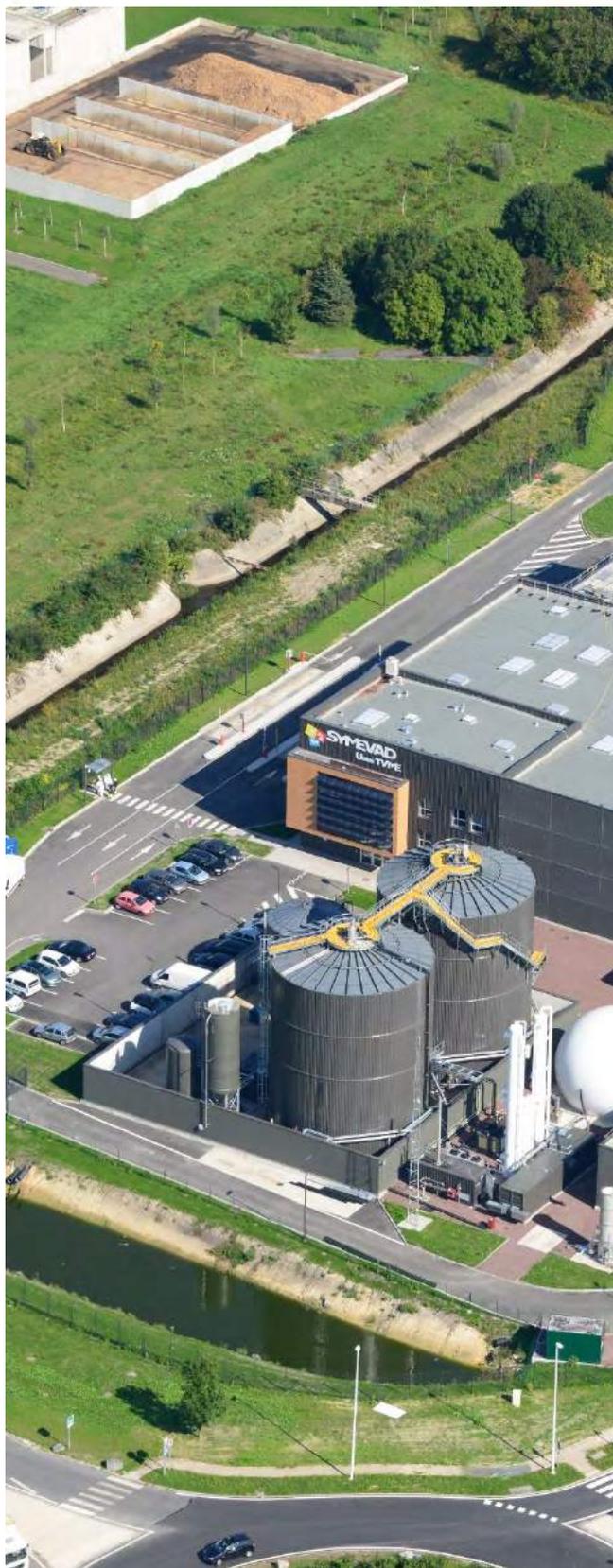
Nombre d'équivalents temps plein : 38
dont 8 CDI et 45 postes en insertion.
Nombre de personnes ayant travaillé sur le site : 87

2 688 tonnes entrantes.

Magasin :
18 603 acheteurs
37 061 objets vendus
161 tonnes revendues.

2 249 tonnes recyclées.

nombre de visiteurs du circuit de visite : 1 802.



L'unité Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME)

Cette nouvelle unité moderne et innovante vient remplacer l'ancienne usine d'incinération démolie fin 2013.

Elle est prévue pour traiter les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et les encombrants.

Elle vise à produire des combustibles « verts » (renouvelables) appelés CSR (Combustible Solide de Récupération) consommés par les cimenteries et du biométhane réinjecté dans le réseau de gaz de ville.

Sa construction s'est achevée en avril 2015.

L'année 2016 a vu débuter la mise en service industrielle (MSI).

Pendant cette phase, l'unité poursuit l'atteinte de ses performances nominales.

2017

Nombre d'équivalents temps plein : 35.

75 457 tonnes entrantes.

71 839 tonnes traitées.

8 291 tonnes valorisées en cimenterie (CSR).

1 255 tonnes de ferreux valorisées.

86 tonnes de non ferreux valorisées.

981 420 Nm³ de biométhane réinjectés dans le réseau GRDF.

Les déchèteries

Le SYMEVAD compte 11 déchèteries :

- 4 déchèteries sur la CA du Douaisis :

- Arleux,
- Cuincy,
- Roost-Warendin,
- Sin le Noble.

- 4 déchèteries sur la CA Hénin-Carvin :

- Carvin,
- Courrières,
- Evin-Malmaison,
- Hénin-Beaumont.

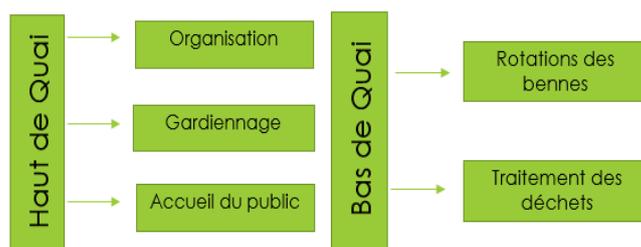
- 3 déchèteries sur la CC Osartis-Marquion :

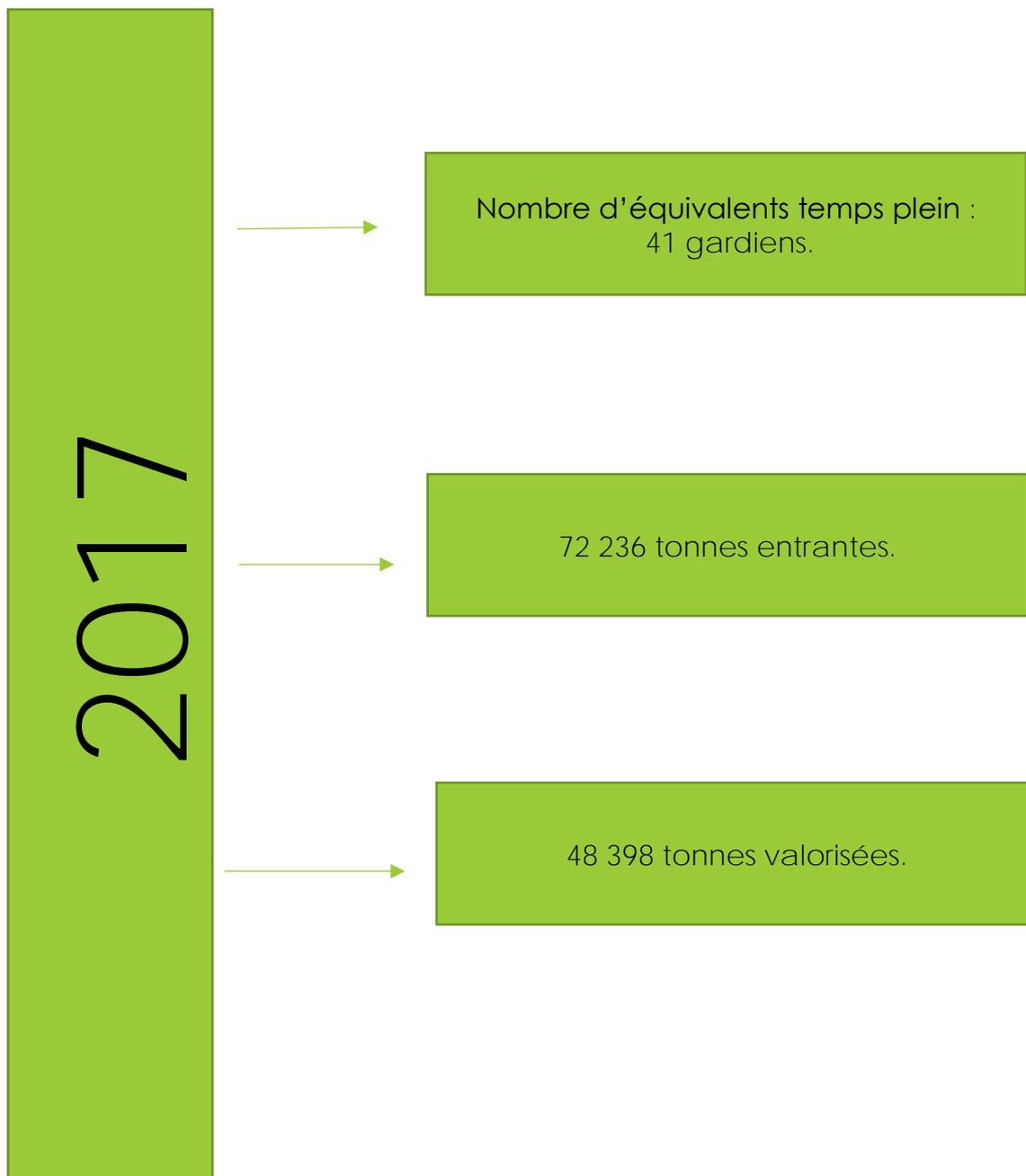
- Blache Saint Vaast,
- Brebières,
- Vis en Artois.



Déchèterie	
C	CARVIN
A	COURRIÈRES
E	EVIN-MALMAISON
H	HÉNIN-BEAUMONT
C	ARLEUX
C	CUINCY
A	ROOST-WARENDRIN
D	SIN-LE-NOBLE
B	BREBIÈRES
S	BLACHE-SAINT-VAAST
V	VIS-EN-ARTOIS

L'activité « déchèterie » est scindée en deux, le haut de quai qui reste de la compétence des collectivités adhérentes et bas de quai qui est de la compétence du SYMEVAD





Équipement en projet

Le centre de valorisation organique (CVO) de Vitry en Artois

Cet équipement moderne viendra remplacer l'unité de compostage de déchets verts de Sin-le-Noble.

Dimensionnement du projet :

- Entrée :
 - 32 000 t/an de déchets verts,
 - 3 000 t/an de bois.
- Sortie :
 - Amendement organique :
 - 11 000 t/an de compost.
 - Plaquette bois pour chaufferie :
 - 5 000 t/an.
- Camions :
 - 20 camions/jour (en moyenne)
- Montant de l'investissement :
 - 9 millions d'euros.
- Travaux :
 - de mars 2017 à Avril 2018.
- Mise en service :
 - Avril 2018.



Bilan technique et tonnages

L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes de traitement :



Tri et recyclage des emballages et des papiers/cartons

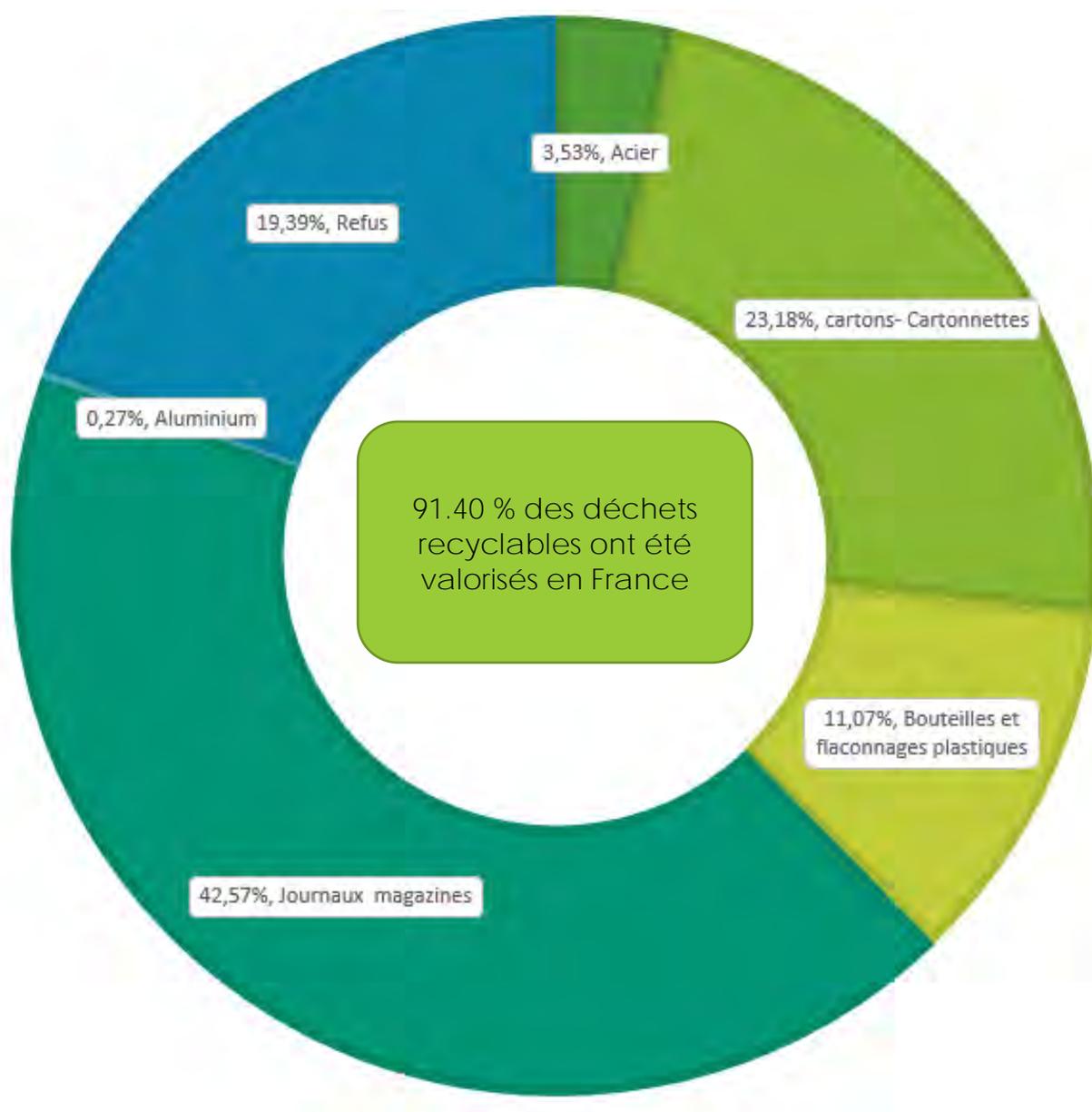
Le centre de tri a trié 18 818 tonnes de déchets sélectifs issues des collectes en porte à porte sur le SYMEVAD ainsi que 1 238 tonnes des cartons issues de la collecte vespérale et des déchèteries.

Sur ces 20 267 tonnes, 16 338.5 tonnes ont été recyclées de la manière suivante :

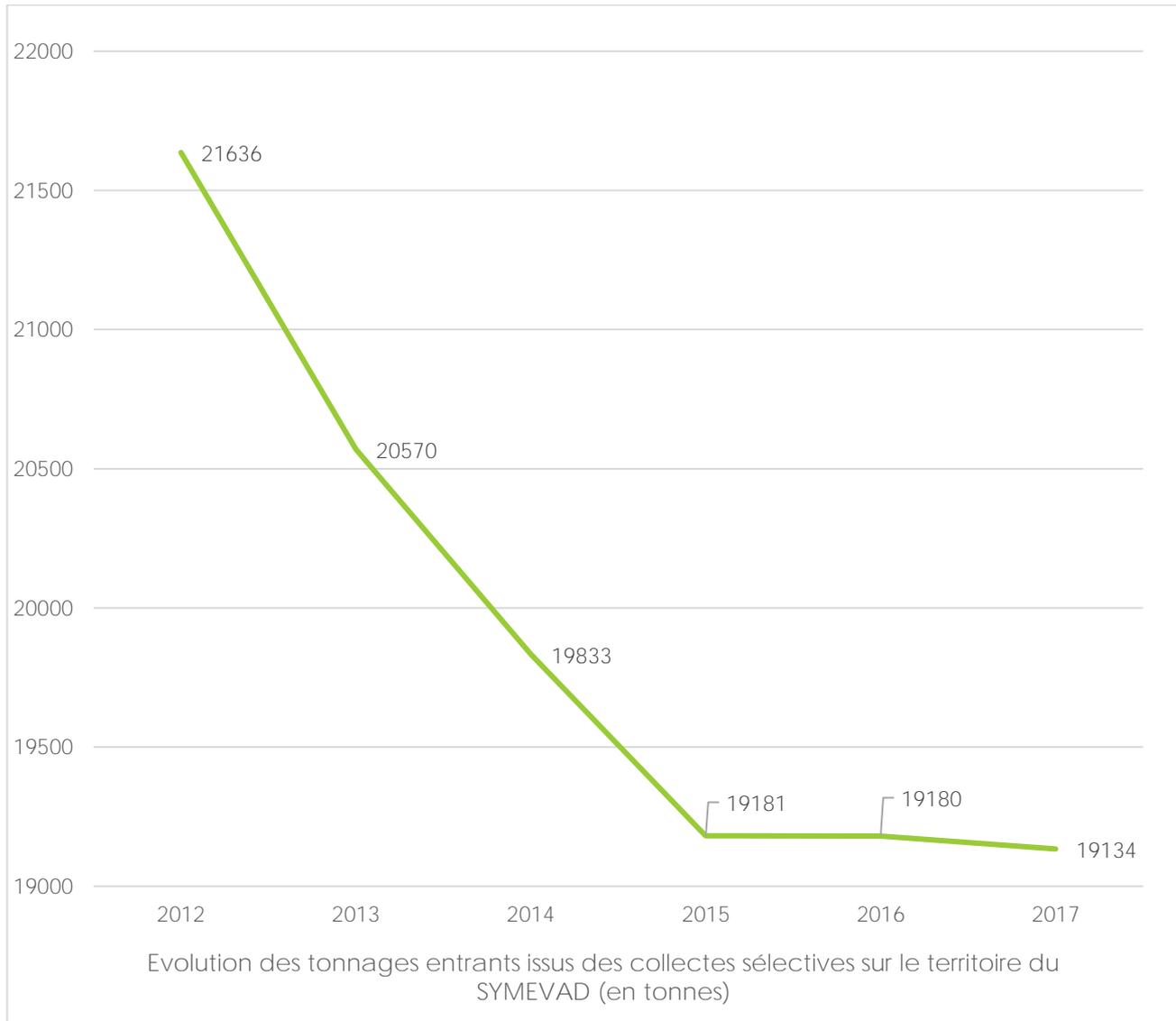


Les 3929 tonnes restantes sont des refus de tri, c'est-à-dire des erreurs de tri de l'habitant (18,69 %) et les tonnages non captés par le process (1,90%). Ces refus de tri ont été traités sur le TVME.

Synthèse des déchets sortis du centre de tri en 2017 :



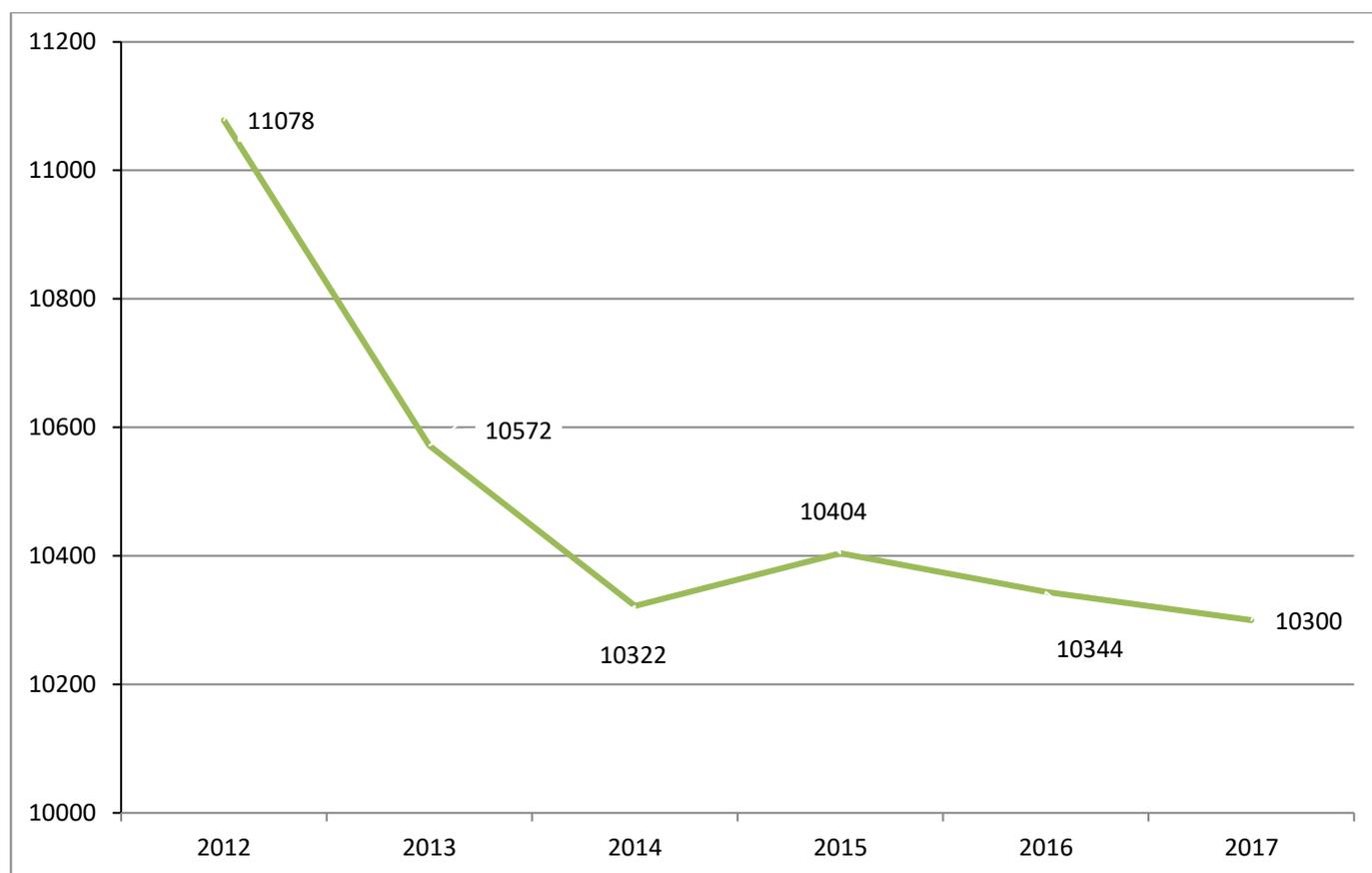
En 2017, le tonnage entrant au centre de tri issu du ramassage en porte à porte des déchets recyclables sur le territoire du SYMEVAD est relativement stable par rapport à 2016 (-0.25%).



Tri et recyclage du verre

Le SYMEVAD a valorisé 10 300 tonnes d'emballages en verre en 2017.

Malgré une très légère hausse des tonnages du verre en 2015, ceux-ci sont repartis à la baisse depuis (-0.4% en 2017)



Evolution des tonnages de verre collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

Pourquoi trier ?

Recycler 716 tonnes D'EMBALLAGES EN ACIER PERMET

Des bénéfices
environnementaux

La fabrication
de nouveaux produits



1 046 076 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
7 472 892 kms

9 308 Lave-vaisselle

et

ou

5 629 908 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
866 360 jours d'une TV
LCD

10 024 m de rail de train

Recycler 58 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET

Des bénéfices
environnementaux

La fabrication
de nouveaux produits



447 934 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
3 199 338 kms

16 994 Cadres de vélo de course (2kg)

et

ou

7 682 854 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 181 982 jours d'une
TV LCD

33 988 Cadres de trottinette (1 kg)



Recycler 1 698 tonnes

DE PET PERMET

Des bénéfices
environnementaux

3 941 058 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
28 147 746 kms

et

45 526 776 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
7 004 250 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

882 960 Couettes

ou

9 850 098 Ours en peluche



Recycler 476 tonnes

DE PEHD PERMET

Des bénéfices
environnementaux

1 007 216 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
7 193 312 kms

et

14 220 976 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
2 187 696 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

545 496 Arrosoirs

ou

2 363 340 Bidons de lubrifiants

Recycler 40 tonnes DE FILMS PLASTIQUES



Des bénéfices
environnementaux

83 440 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
596 080 kms

et

616 120 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
94 800 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

2 666 640 Films de pack d'eau



Recycler 4 536 tonnes D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

Des bénéfices
environnementaux

70 898 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
10 932 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

17 023 608 Boîtes à chaussures (200g)

ou

8 999 424 Boîtes carton ondulé pouvant contenir
6 bouteilles



Recycler 161 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices
environnementaux

1 837 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
283 jours d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

1 238 412 Rouleaux de papier toilette

ou

281 428 Rouleaux d'essuie-tout



Recycler 10 300 tonnes D'EMBALLAGES EN VERRE PERMET

Des bénéfices
environnementaux

4 296 336 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
30 683 700 kms

et

42 930 400 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
6 604 978 jours d'une
TV LCD

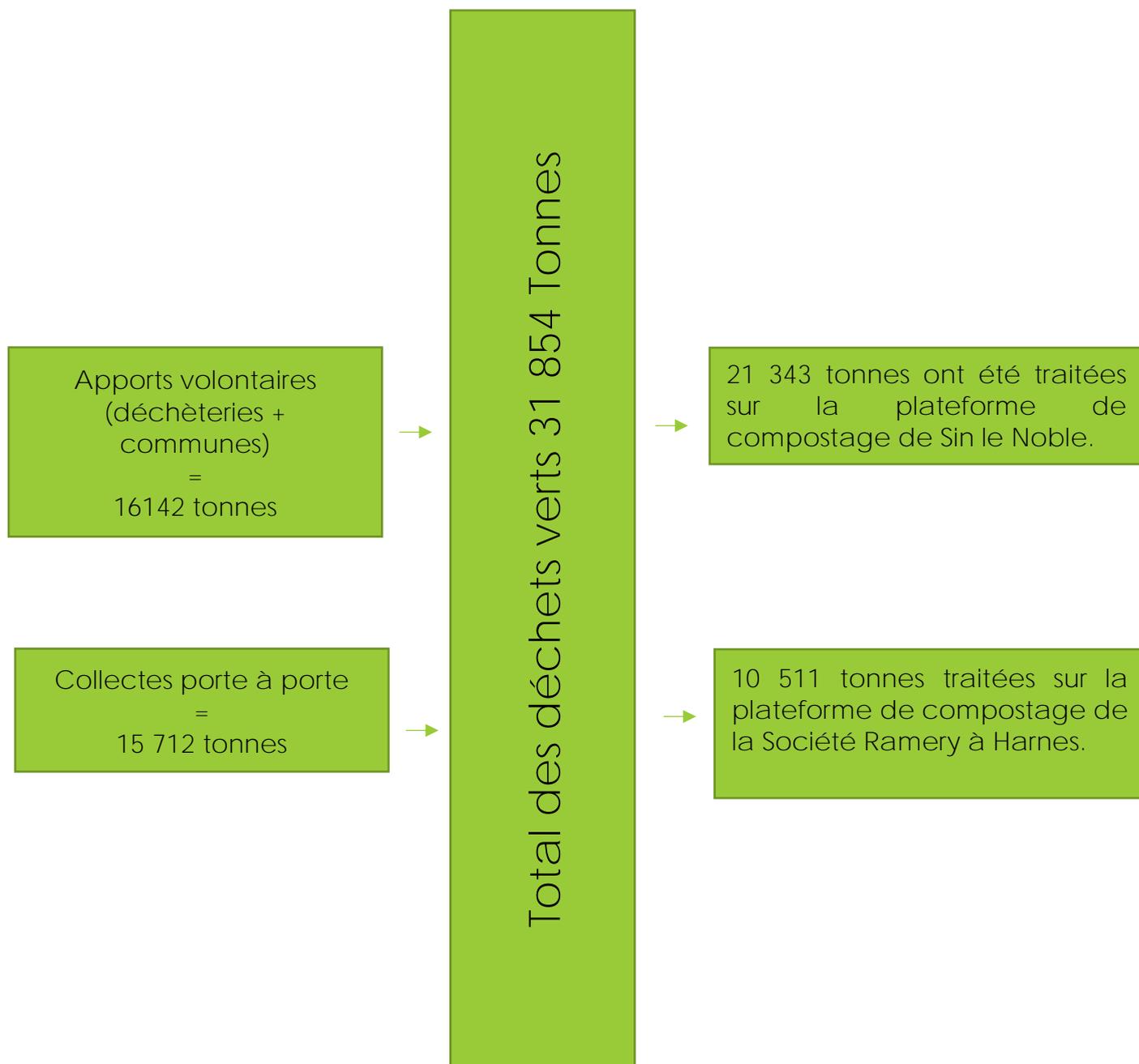
La fabrication
de nouveaux produits

22 886 600 Bouteilles de 75 cL

Source : e-tonnes.citeo.com

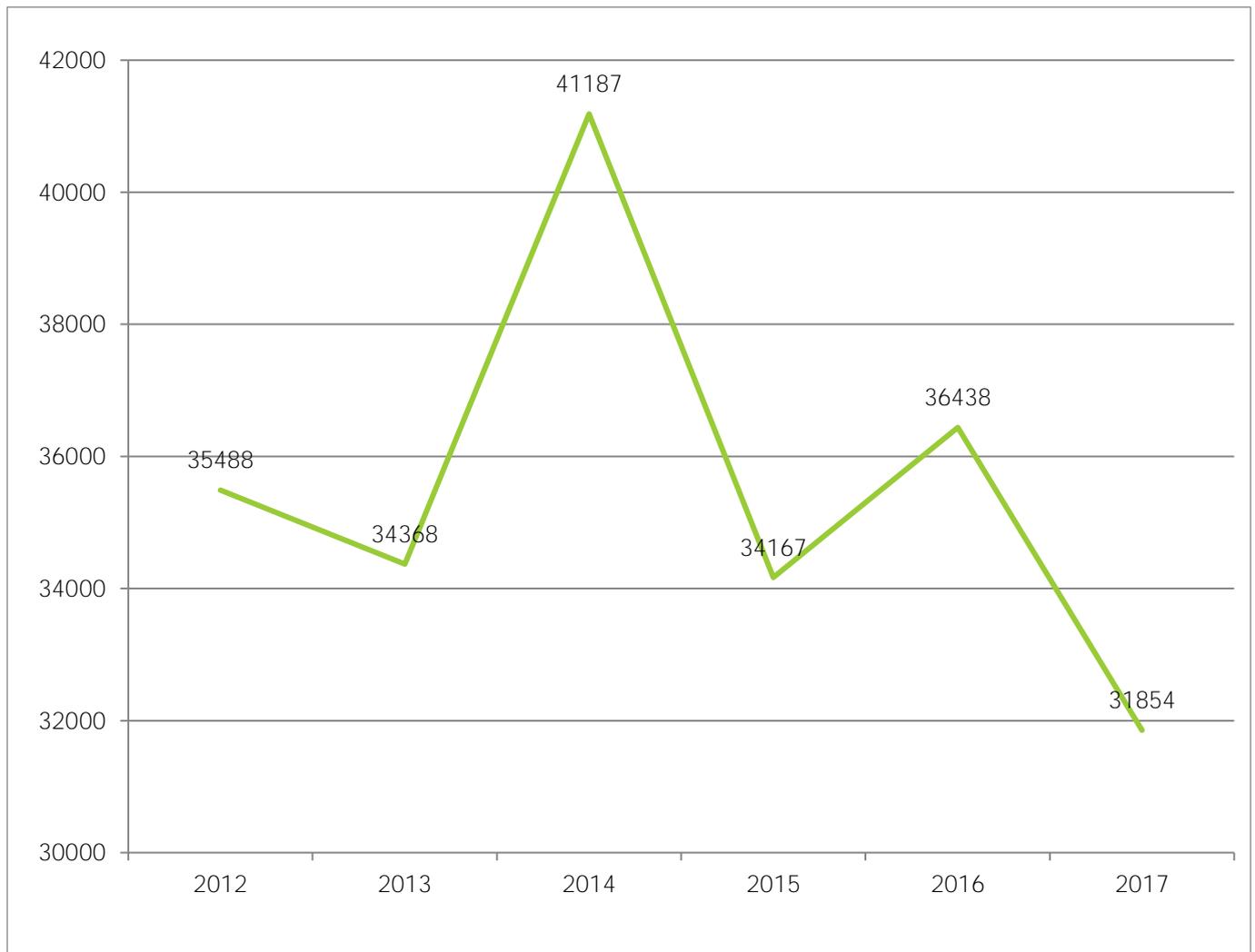
Traitement des déchets verts

Le SYMEVAD a traité 31 854 tonnes de déchets végétaux en 2017 :



Les tonnages des déchets verts collectés sont fortement dépendants des conditions météorologiques avec des variations importantes d'une année sur l'autre.

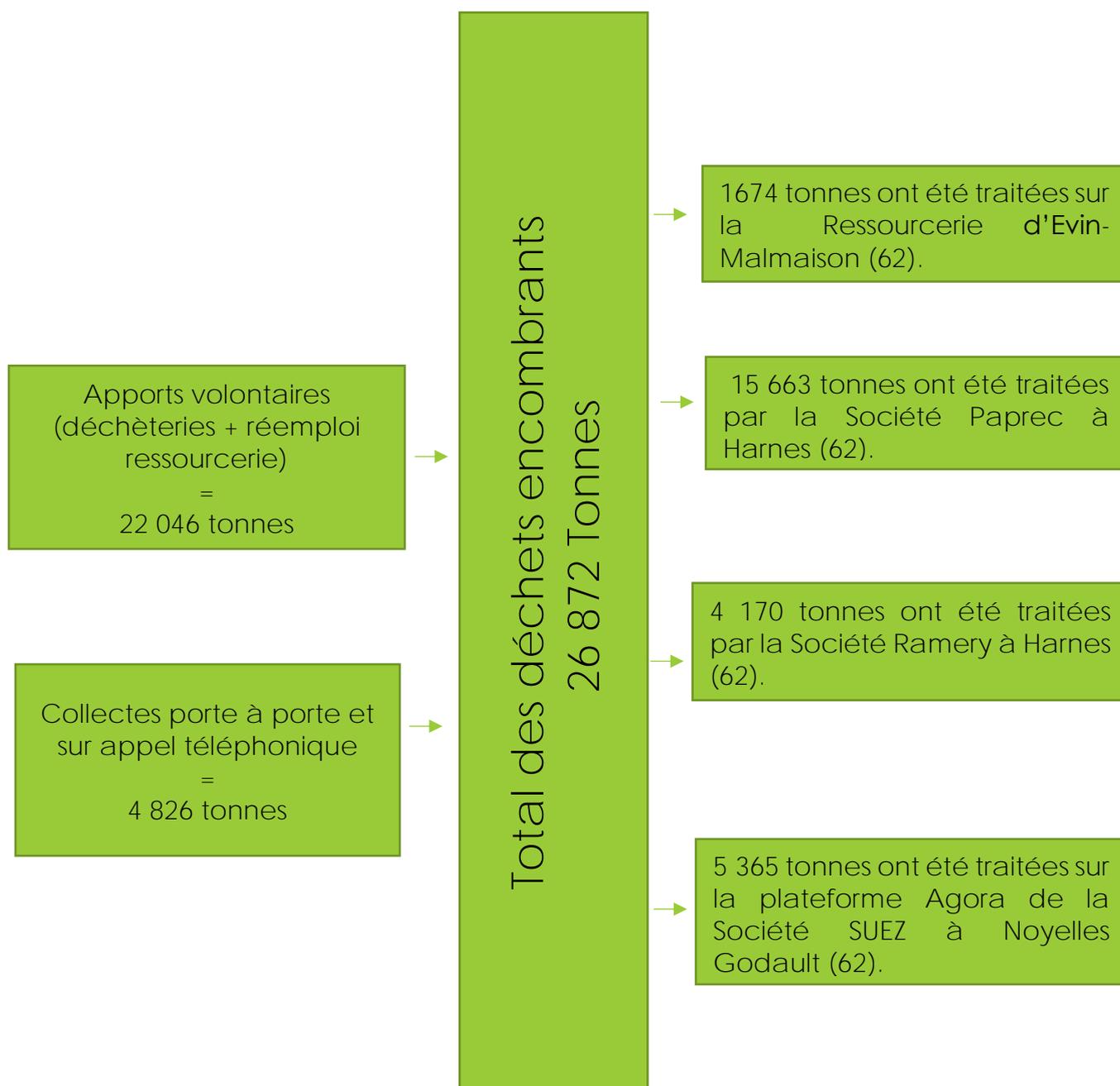
En 2017 les conditions climatiques ont été moins favorables à une végétation abondante que l'année précédente, les tonnages ont donc subi une baisse avoisinant les 12.50%.



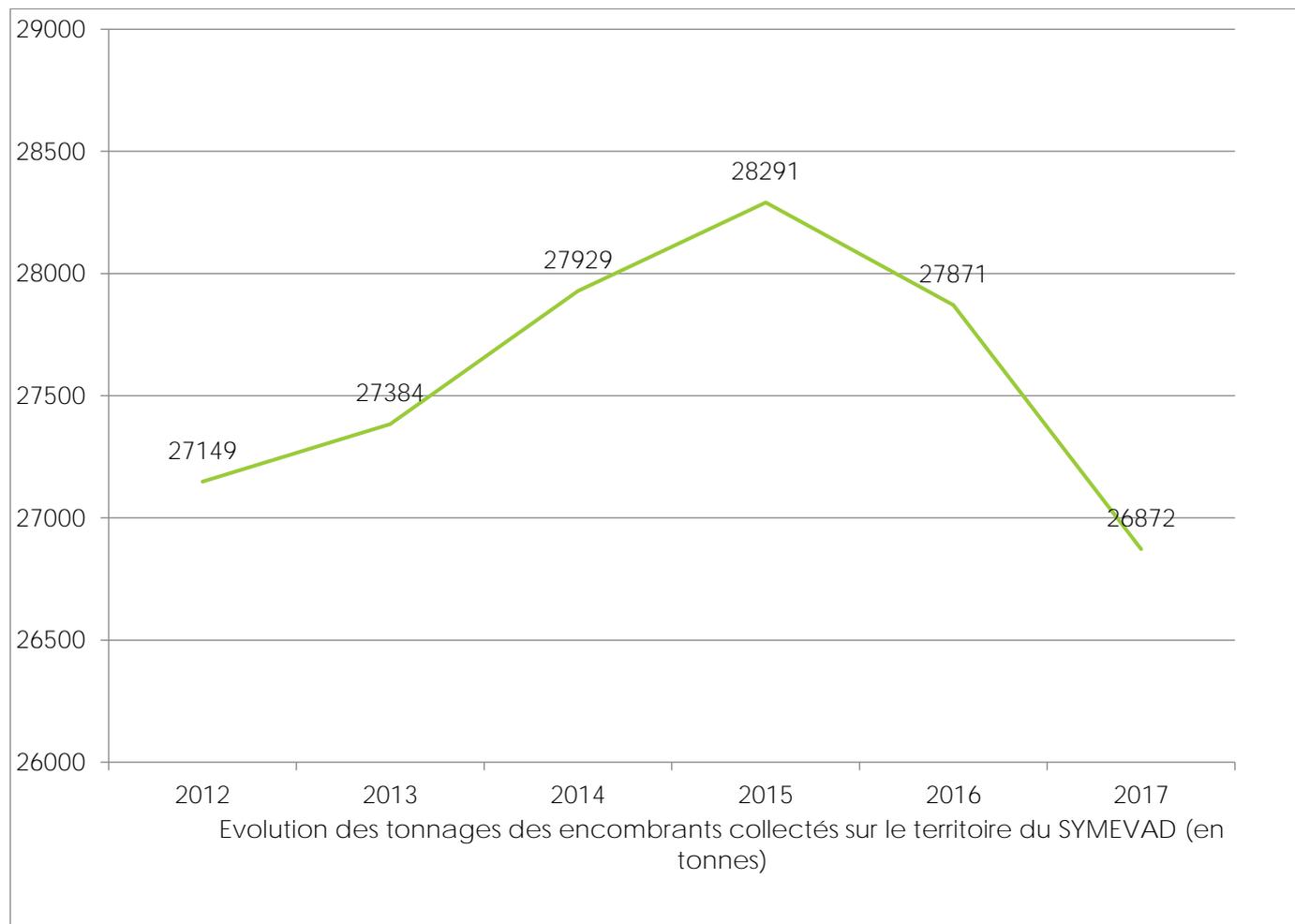
Evolution des tonnages des déchets verts collectés sur le territoire du SYMEVAD

Traitement des déchets encombrants

Le SYMEVAD a traité 26 872 tonnes de déchets encombrants en 2017 :



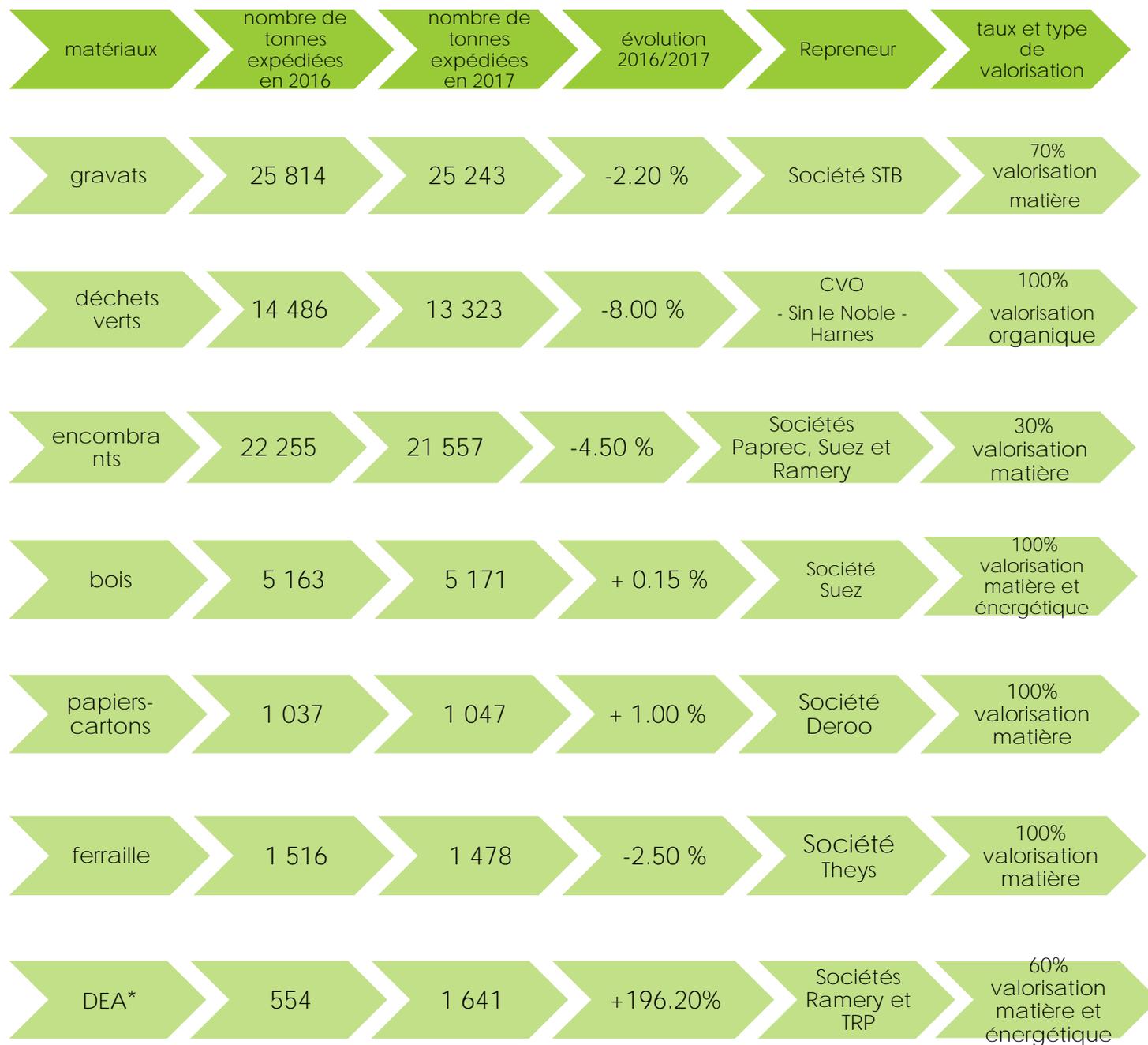
Pour la deuxième année consécutive, les tonnages des encombrants collectés sur le territoire du SYMEVAD ont diminué. On constate que ces tonnages ont baissé de plus de 3.50% en 2017 par rapport à 2016.



Traitement des déchets issus des déchèteries

Le tonnage des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries est de 72 236 tonnes en 2017.

Ces déchets ont été traités de la manière suivante :

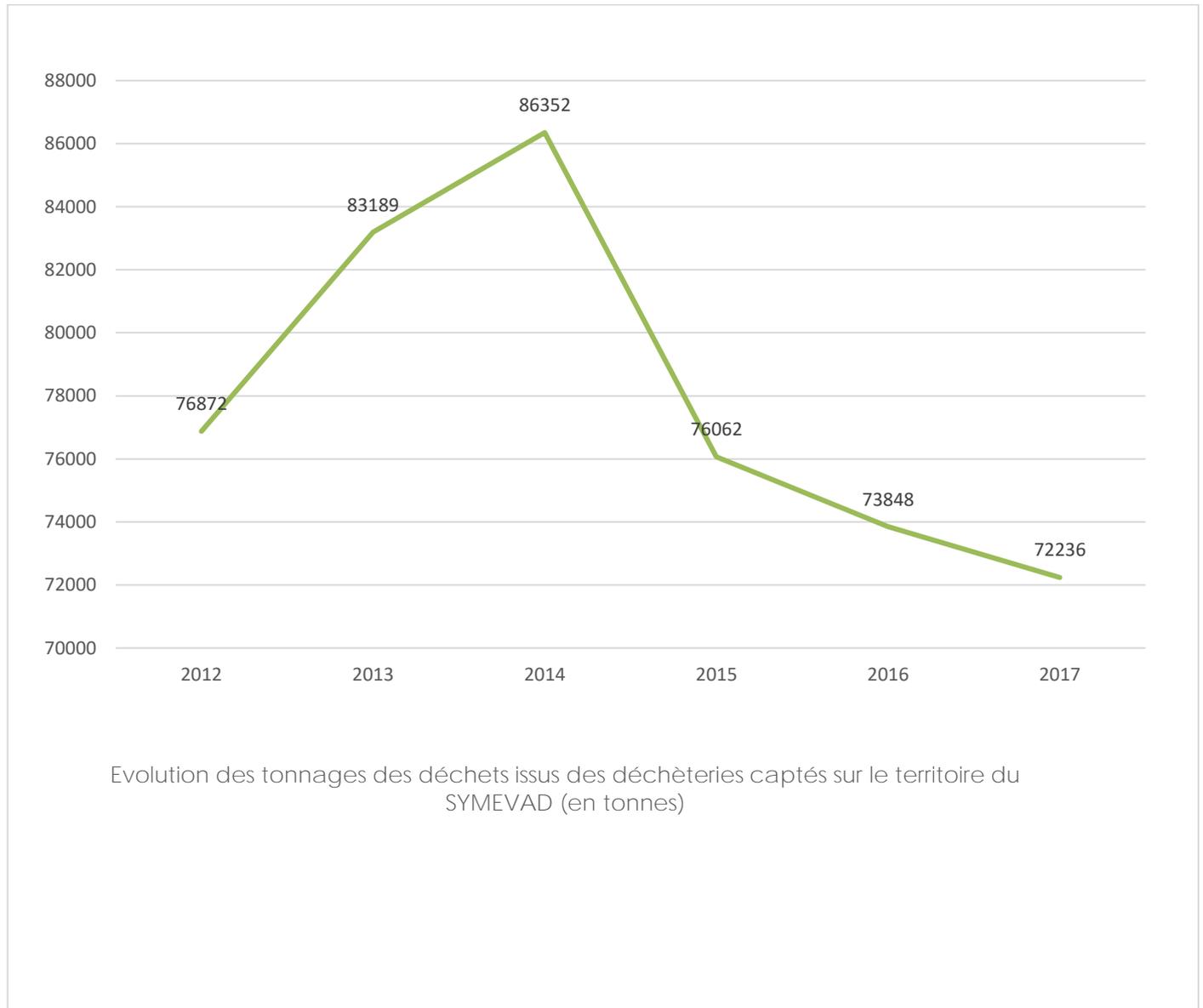




* DEA Déchets d'Équipement et d'Aménagement

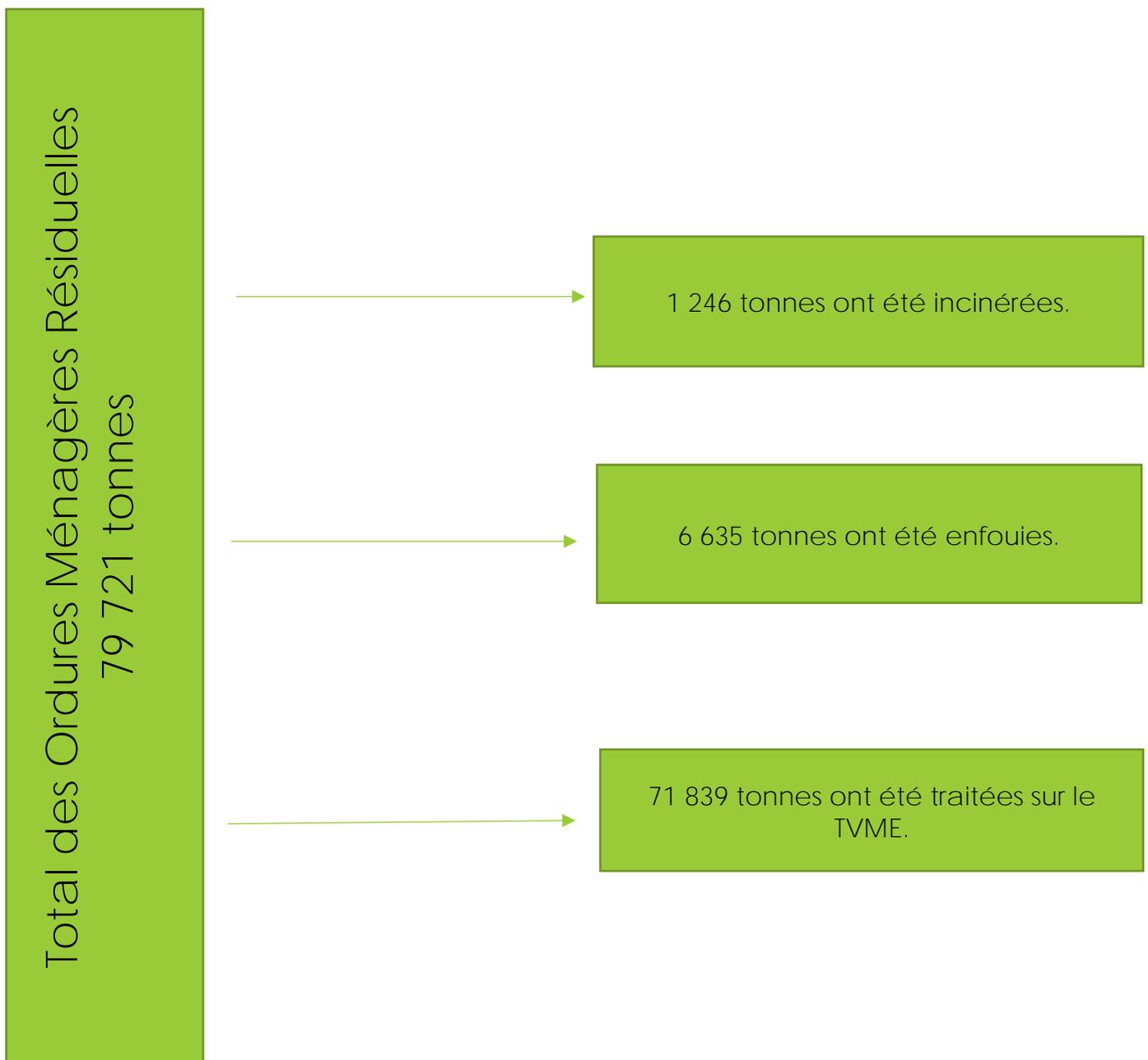
** DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Pour la troisième année consécutive les tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du Symevad sont en baisse, un peu plus de 2% en 2017 par rapport à 2016.

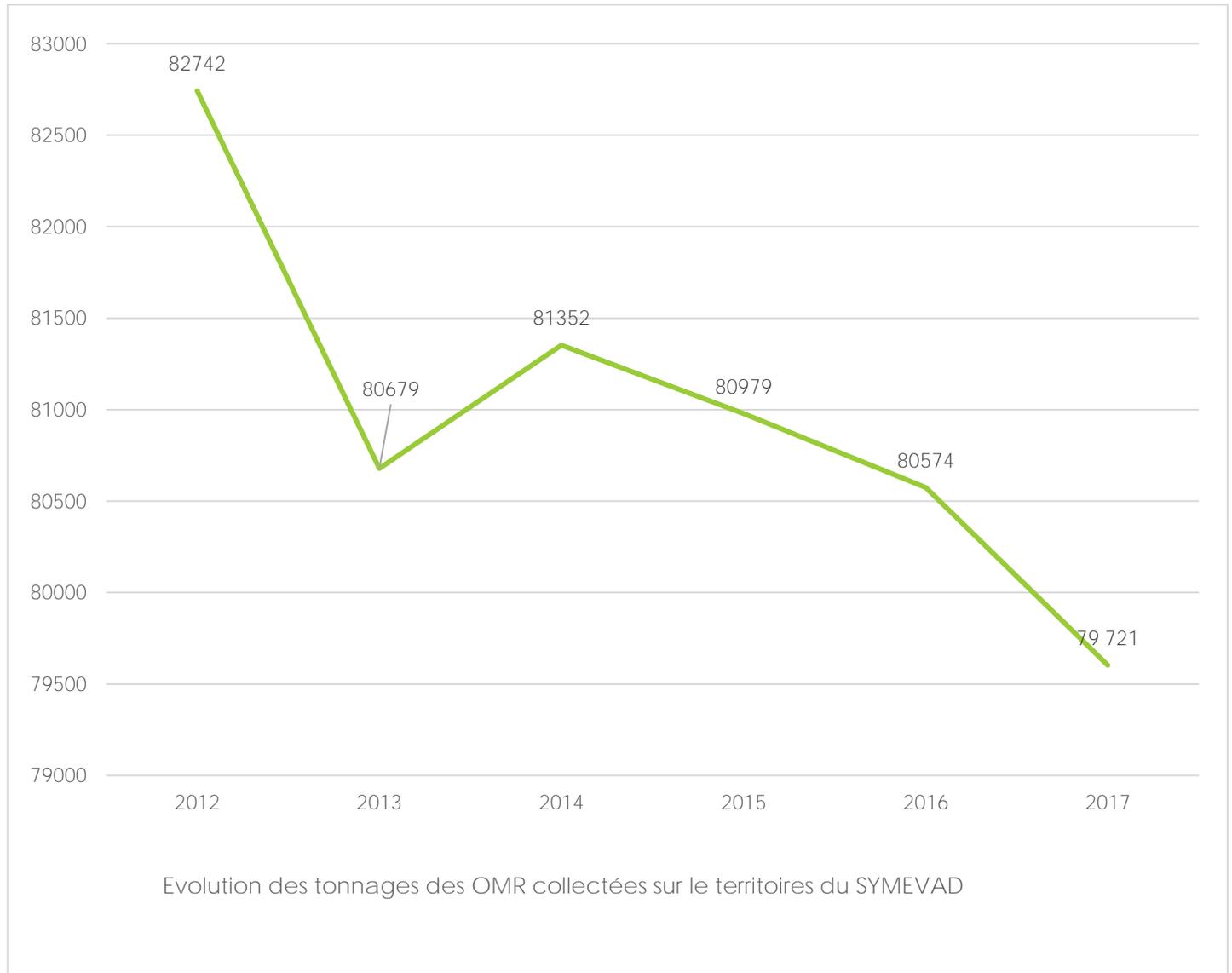


Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le SYMEVAD a traité 79 603 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2017 :



Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD continuent leurs baisses, -1.20 % en 2017, consécutives aux politiques de prévention de la production des déchets menées par le SYMEVAD.



Synthèse des tonnages et évolution sur 5 ans (en tonnes)

Type de déchets	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2013 à 2017
Ordures Ménagères	80 679	81 351	80 979	80 574	79 721	- 1.18 %
Collecte sélective	20 341	19 833	19 181	19 180	18 818	- 7.50 %
Verre	10 572	10 332	10 404	10 344	10 300	-2.52 %
Déchets verts	34 368	41 187	34 167	36 438	31 854	- 8.70 %
Encombrants	27 384	27 929	28 291	27 871	26 872	- 1.90 %
Déchèteries*	46 877	47 174	40 469	37 107	37 656	- 19,7 %
Total	220 221	227 806	213 491	211 514	205 221	- 6.80 %

*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Type de déchets	Kg/an/habitant en 2017
Ordures Ménagères	258
Collecte sélective	61
Verre	33
Déchets verts	103
Encombrants	87
Déchèteries*	121
Total	663

*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Indice de réduction des déchets.

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2017 est calculé en multipliant le tonnage 2017 par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010 qui est l'année de référence qui correspond à l'indice 100.

Type de déchets	tonnage 2010 (indice 100)	tonnage 2017	indice de réduction
Ordures Ménagères	86 880	79 603	91.62
Collecte sélective	21 468	18 818	87.65
Verre	11 504	10 300	89.53
Déchets verts	37 225	31854	85.57
Encombrants	23 468	26 872	114.50
Déchèteries*	34 308	37 656	109.75
Total	214 853	205 103	95.46

Prévention

La « prévention » de la production de déchets consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, permettant ainsi de mieux maîtriser les coûts liés au traitement des déchets et de limiter l'impact environnemental.

Le SYMEVAD est lauréat de l'appel à projet national « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » (TZGZD), et a également signé un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME :



Axes de travail pour atteindre les objectifs

Gaspillage alimentaire.

Consommation responsable.

Réduire la consommation de produits dangereux.

Exemplarité des administrations.

Réduction des déchets liés à l'activité économique.

Promotion du réemploi.

Gestion des bio-déchets.

Village Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Actions menées en 2017

Réduction du gaspillage alimentaire

- Accompagnement de 5 établissements scolaires.
- Un exemple : Ecole de Noyelles-Godault (réduction de 30 % du gaspillage alimentaire)
- Formation du personnel du CCAS d'Auby
- 4 animations de 2h dans les CCAS
- 20 stands (1/2 journée) dans les événements locaux

Promotion pour l'utilisation de couches lavables

- 7 réunions d'information.
- 33 familles dotées.
- Formation et test pour une micro-crèche sur l'utilisation des couches lavables
- Partenariat avec les professionnels (assistante maternelle et sages-femmes)



Formation couches lavables – Sim-le-Noble



a de



Formation gaspillage alimentaire – CCAS Auby



Formation crèche Le Petit Monde de Siméon

Promotion de la gestion des bio-déchets

- 1 porte ouverte pour la visite du jardin pédagogique.
- 50 groupes de visiteurs ont été accueillis dont 48 classes.
- 966 personnes ont visité le jardin.
- 43 animations lors d'événements locaux en partenariat avec les guides composteurs bénévoles.

Promotion du compostage et du vermicompostage

- Réunions publiques :
 - 16 pour les composteurs individuels,
 - 1 pour les vermicomposteurs.
- Nombre de contenants distribués :
 - 400 composteurs,
 - 23 vermicomposteurs.



Journée Porte Ouverte du jardin



Guides composteurs bénévoles sur stand

Promotion du circuit de visite du centre de tri des emballages

- 2 portes ouvertes pour la visite du centre de tri.
- 3 821 personnes ont été sensibilisées par le biais du pavillon de la communication et du circuit de visite du centre tri dont 78 classes soit 2739 élèves.
- 64 personnes de la Mairie de Lambres-lez-Douai ont été sensibilisées aux bons gestes de tri.
- 2 visites spécifiques avec Signes de Sens pour les personnes malentendantes ont été organisées.
- 1 visite GPS a été organisée

Promotion du Réemploi

- 2 portes ouvertes pour la visite de la ressourcerie.
- 1802 personnes ont été sensibilisées.
- 2 "RepairCafé" soutenus financièrement
- 1 animation sur le réemploi a été réalisée lors de la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD).



Visite GPS - OCCE



Visite de la MEL (Lille)



Sensibilisation à la réduction des déchets dangereux

- 4 ateliers de 2h sur le ménage au naturel
- 43 stands (à la demi-journée) dans les événements locaux
 - 23 stands "ménage au naturel"
 - 2 stands "bricolage au naturel"
 - 20 stands "jardinage au naturel"
- La crèche "Le Petit Monde de Siméon" a souhaité effectuer une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur. Avant et après utilisation de produits d'entretien naturels, on constate une diminution de 33 % des formaldéhydes. Suite à ces résultats encourageants la seconde crèche "Le Petit Monde de Siméon" située à Carvin a décidé d'utiliser également des produits d'entretien naturels.
- Le personnel d'entretien de la Mairie de Biache-Saint-Vaast a été sensibilisé aux produits d'entretien

Mobilisation des acteurs économiques

- Signature d'un partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai pour la création d'une chaire ECOCIRNOV avec pour enjeux :
 - *aide à la création de nouvelles filières locales de valorisation,*
 - *développement d'unité locale de recyclage,*
 - *innovation et maillage territorial.*
- Participation aux séances plénières et aux groupes de travail thématiques du Club-TRI-AD pour réaliser un état des lieux des pratiques actuelles et des besoins des entreprises et les accompagner individuellement autour de la thématique des biodéchets des gros producteurs.



Formation Déchets Dangereux –
Biache-Saint-Vaast

Village Zéro Gaspi-Zéro déchet en partenariat avec la ville de Douai

- Sensibilisation aux problèmes des dépôts sauvages avec le nettoyage des quartiers.
- Sensibilisation au tri sélectif avec la visite du centre de tri.
- Sensibilisation à la réduction des déchets pour devenir un éco-consommateur.
- Stand d'animation sur le gaspillage alimentaire.
- Stand d'animation sur le compostage.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

- Mobilisation des écoles de Courcelles les Lens avec les 12 défis de SYM qui sont répartis en 3 catégories : Sensibilisation, Gestion et Prévention.
- Tenue d'ateliers et de stands destinés tout public (création de papier recyclé, goûter zéro déchet, initiation au compostage et lombricompostage, consommation responsable, ré-emploi et détournement d'objet).

Eco-Exemplarité des administrations

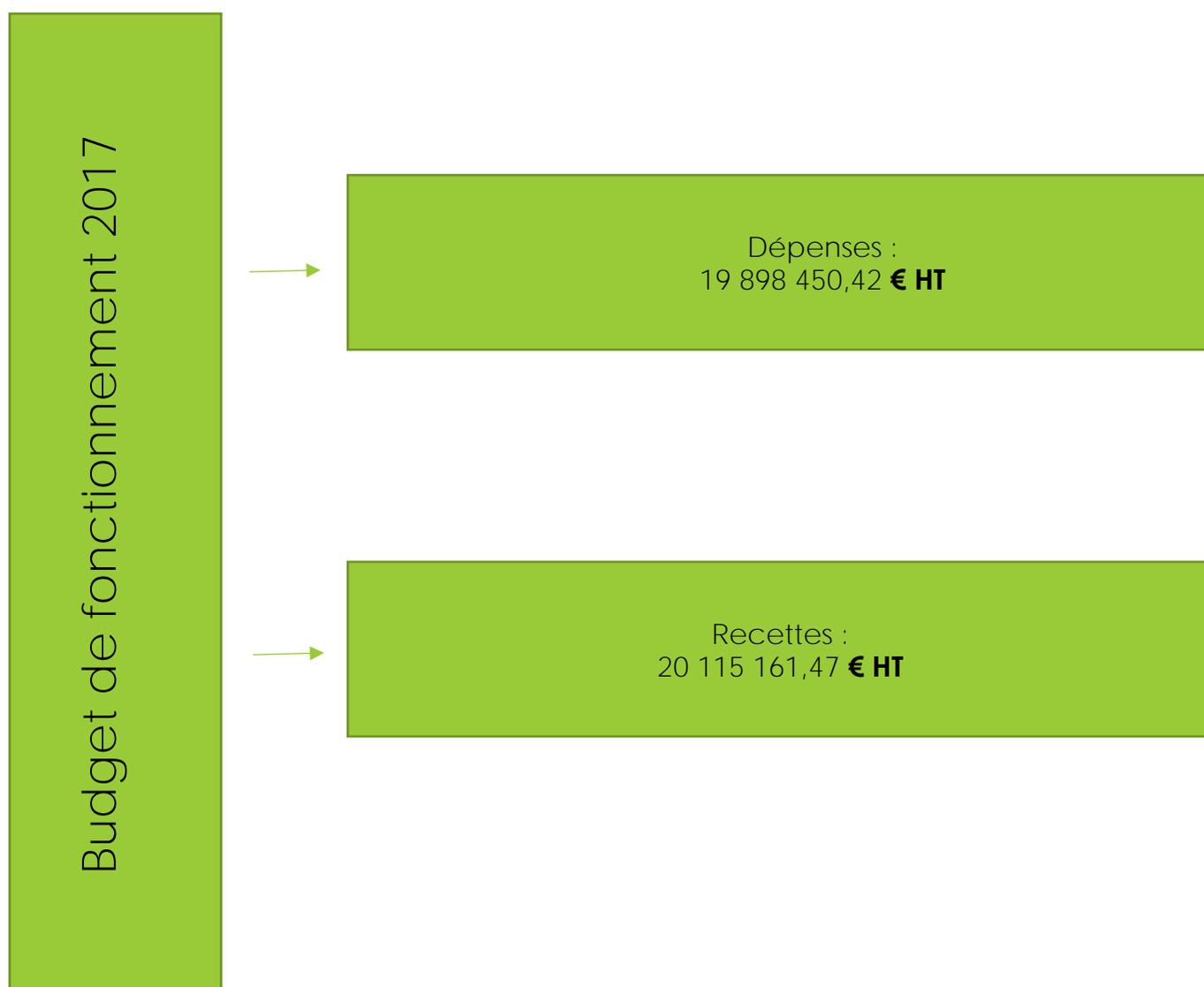
- Réunion d'information qui a réuni
 - 17 communes de la CAD,
 - 9 communes de la CAHC,
 - 14 communes d'Osartis-Marquion.
- 7 communes ont relevé le défi.

Bilan financier

Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après est exprimé en € hors taxe.

Budget de fonctionnement

Source : compte administratif 2017



Le budget de fonctionnement 2017 est légèrement excédentaire : + 216 **711,05 € HT**

Dépenses de fonctionnement

→ Dépenses auprès des sociétés extérieures de traitement (traitement des OMR, des encombrants, rotations et traitement des déchets des déchèteries etc.)

→ Prestations d'exploitation des équipements du SYMEVAD (TVME, ressourcerie, centre de tri, centre de compostage)

→ Echéances des emprunts contractés dans le cadre des nouveaux projets (centre de tri, TVME, ressourcerie, CVO)

→ Charges de structures (charges de personnel, entretien du bâtiment, amortissement de matériel etc.) et de communication (y compris le programme de prévention)

Recettes de fonctionnement

→ Contributions des collectivités membres

→ Soutiens des Eco-Organismes (Adelphe, OCAD3E, Eco-folio...)

→ Revente des matériaux (emballages et journaux issus de la collecte sélective, acier, carton, batteries des déchèteries, compost valorisé etc.)

→ Revente des énergies renouvelables réinjectées dans le réseau : photovoltaïque pour le centre de tri et biométhane pour le TVME.

Budget d'investissement

Budget d'investissement 2017

Dépenses :

9 673 851,45 € (hors reste à réaliser)

(concernent surtout la construction du CVO, la fin du TVME et le capital des emprunts)

Recettes :

12 137 045,51 € HT (hors reste à réaliser)

Après intégration des résultats reportés et des restes à réaliser, le résultat du budget d'investissement 2017 s'est soldé par un excédent de 42 167,14 € HT

Contributions des agglomérations

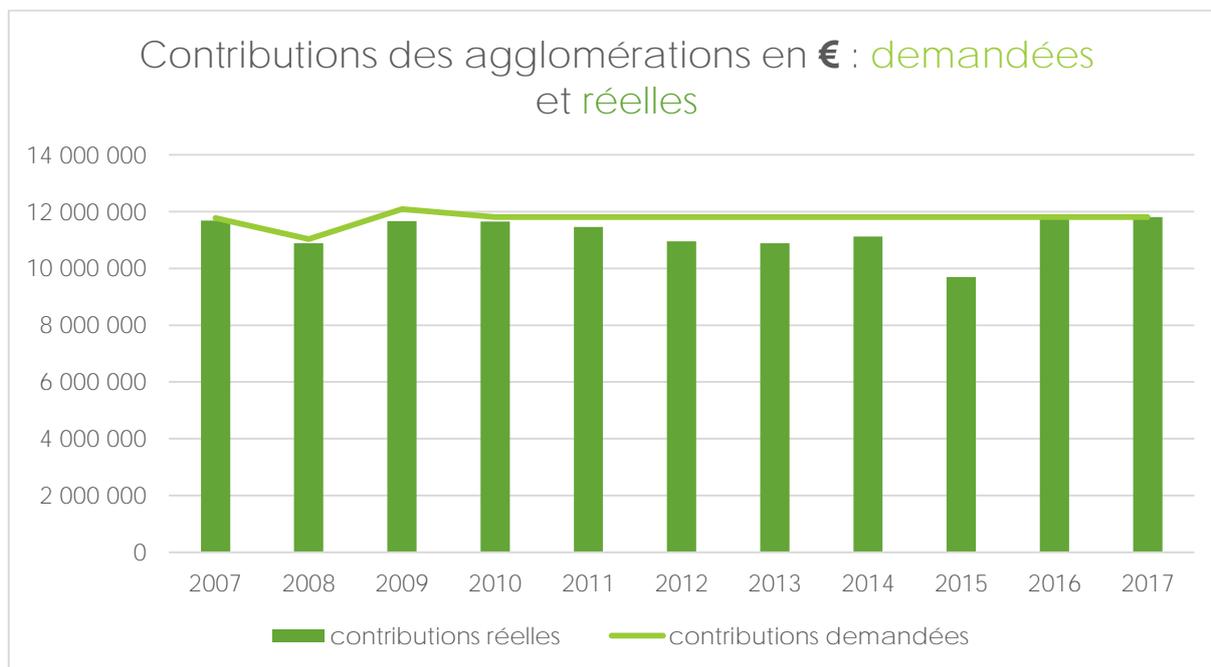
Le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte. La différence entre les dépenses et les recettes « commerciales » est donc prise en charge par les contributions des agglomérations membres.

Ces contributions sont calculées à l'habitant pour les charges fixes et les autres charges (traitement des déchets, rotations des déchèteries etc) sont calculées de manière proportionnelle en fonction des tonnages produits par chaque agglomération.

Collectivité	contribution 2017 en € HT	Population (nbre d'hab*)	€HT/an/hab
CAD	5 855 473	153 368	38.2
CAHC	4 893 394	126 864	38.7
CC Osartis Marquion	1 062 221	29 377	36.2
SYMEVAD	11 811 088	309 609	38.2

*Population totale INSEE 2014

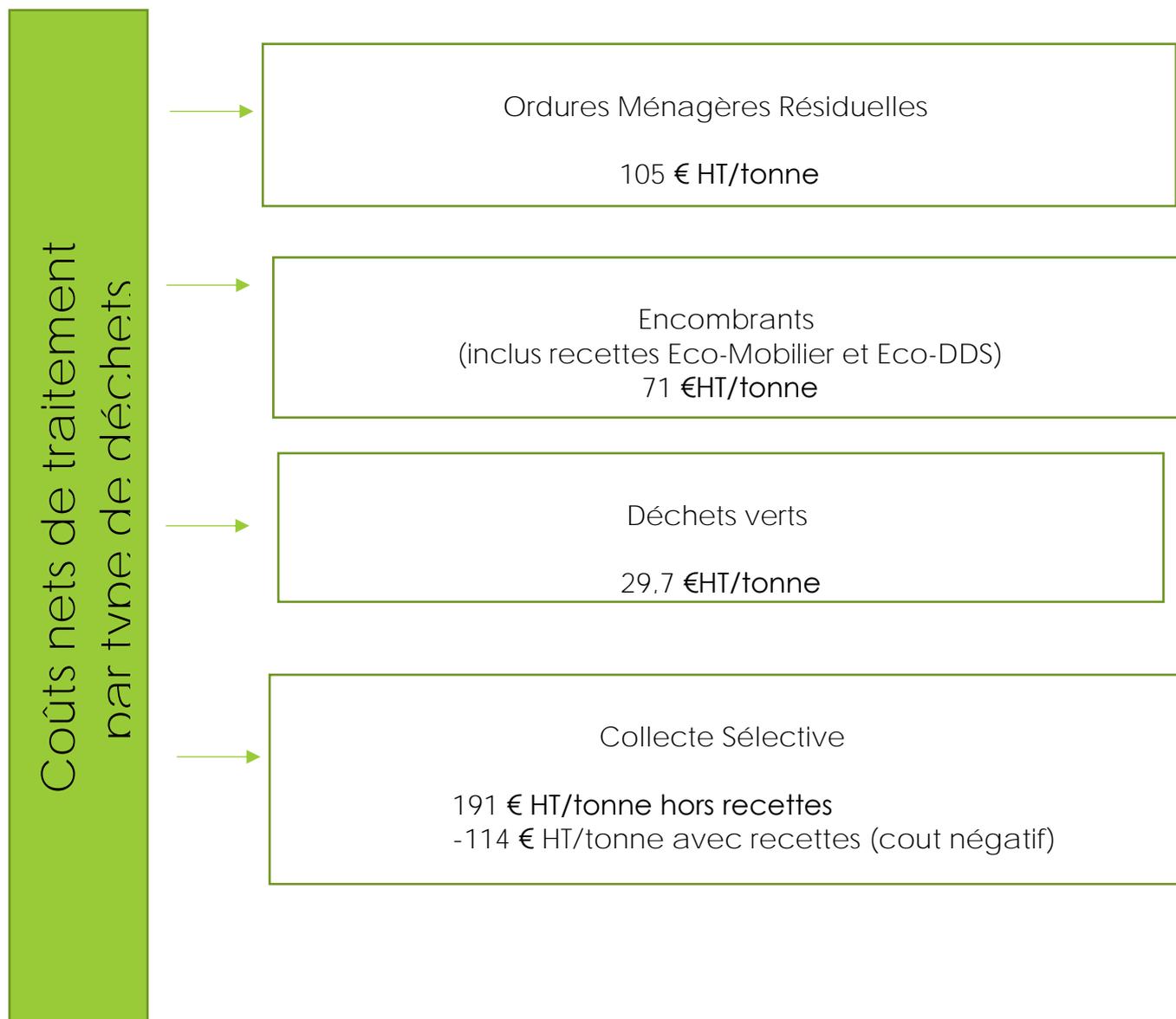
Depuis 2007, date de création du SYMEVAD, les contributions demandées sont stables et les contributions réelles ont légèrement baissé.



Indicateurs financiers

Principaux prestataires (€HT)

Nom société	Nature prestation	Montant annuel HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement des OMR externalisées	176 000 €
SIAVED		84 000 €
HENERGIANE (TIRU)	Exploitation TVME	6 600 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	exploitation Centre de tri	2 780 000 €
VALNOR	exploitation CVO sin le noble	650 000 €
RAMERY ENVIRONNEMENT	Traitement déchets verts externalisés	230 000 €
WIART	Rotations bennes déchèteries	940 000 €
VEOLIA PROPLETE		590 000 €
DIE	Exploitation ressourcerie Evin-Malmaison	192 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement des encombrants	590 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement du bois	124 000 €
VEOLIA STB	Traitement des gravats	72 000 €
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement de l'amiante	40 000 €
SOTRENOR	Traitement des DMS	154 000 €



Indicateurs financiers

Coûts nets de traitement
par habitant

€HT/hab	TOTAL
GENERAL	2,2 €
COMMUNICATION	0,3 €
PREVENTION	1,5 €
Ordures Ménagères Résiduelles	27,0 €
COLLECTE SELECTIVE	- 8,3 €
DECHETS VERTS (DEV)	3,1 €
ENCOMBRANTS (ENC)	6,5 €
ROTATION BENNES DECHETERIES	4,9 €
TRAITEMENT DECHETS DECHETERIES (hors DEV/ENC)	0,5 €
TOTAL	37,8 €

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »¹.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique

« Développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél. : 03 21 79 35 99
Fax : 03 21 74 35 23

C. A. Hénin-Carvin
C. A. du Douaisis
C. C. Osartis-Marquion



www.symevad.org



SYMEVAD

